INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Travaux sur les plants de vignes en AB

Obligation utiliser semence ou plant bio-**définition**

SANS OGM

SEMENCE

Issue d'une plante mère présente depuis au moins **1** génération sur parcelle bio

MRV

Issu d'une plante parentale présente depuis au moins **2** périodes de végétation sur parcelle bio

Conforme à la réglementation générale

©2016 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

En cas d'indisponibilité en AB ?

Plant/semence non OGM

DEROGATION POSSIBLE SI

Plant /semence non traitée

www.inao.gouv.fr

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Que veut dire non traité ?

Non traité = NT avec des produits sauf ceux admis en traitement des semences (annexe II)

EXCEPTION AU NT:

Possible d'utiliser matériel traité si le traitement chimique est prescrit pour des raisons phytosanitaires et répondent à la directive 2000/29/CE.

Plant/semence non OGM — DEROGATION POSSIBLE SI — Plant /semence non traitée

DIR 2000/29/CE prévoit lutte obligatoire contre flavescence dorée pour les vignes

Arrêté français prévoit lutte contre son vecteur la cicadelle

www.inao.gouv.fr

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Et pour les plants de vignes ?

Constat :

Absence d'une offre en plants de vignes AB en France

Principal verrou réglementaire :

lutte contre le vecteur de la flavescence dorée

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Et pour les plants de vignes ?

Couverture insecticide continue en pépinière obligatoire

Périmètre lutte obligatoire sur VMPG

Seul traitement en AB : PREVERT, avec 3 applications selon l'AMM

INCOMPATIBLES

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Objectifs (validé CNAB INAO décembre 2017)

Proposer

un cahier des charges en adéquation avec les règles de l'AB et la sécurité sanitaire selon 5 axes

Vignes-mères

pour greffons

Vignes-mères

pour porte greffe

Pépinière

avec exigences minimales d'implantation de la pépinière

Greffe/salle de chauffe/stockage

Traitement eau chaude

(TEC)

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Vigne-mère de greffons

Production de greffons **compatible** Avec les principes de l'AB

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Production de porte-greffes

- prévoir un cdc spécifique pour VMPG en périmètre de lutte avec 3 traitements pyrèthre + traitement eau chaude (TEC)
- Caractère irréversible : si traitement pyrèthre, TEC obligatoire toute durée production VMPG (même si retour de la parcelle en conventionnel)

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Salle de chauffe/atelier greffe/stockage

Nettoyage des yeux

Etape de greffage

Paraffinage sans hormone

Salle de chauffe

Stockage

Prévoir des règles pour le contrôle (situation mixité atelier) et pour les intrants

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Pépinières

Nécessité d'une évolution de la réglementation
Via l'écriture d'un cdc avec exigences minimales :

Éloignement 500 m
de tout pied de vigne
(hormis pépinière)

Traitement 3 X pyrèthre,
avec min traitements en
période cicadelle adulte

Nouveau traitement

Eau chaude

Traitement eau chaude

TEC uniquement dans station de traitement agréée par FAM

Question sur la suffisance du nb de stations agréées ?

Questions sur les incidences du double TEC ?

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

A PREVOIR : contrôle et certification en AB

Contrôle OC bio complémentaire au contrôle FAM

- ne pas effectuer le même contrôle 2X

Dispositions spécifiques de contrôle en particulier pour situation mixité

Mixité possible et souhaitable car difficultés pour trouver terres AB

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Aménagement système gestion dérogations

Dès qu'il y aura plants bio = utilisation obligatoire

Dérogation possible si :

Commande à l'avance

18 mois avant

Au-delà, l'espèce passe automatiquement en gestion Hors Dérogation = plus dérogation possible

Sauf circonstances exceptionnelles

- Compensation perte plantations nouvelles
- Extension majeure de l'outil de production
- Cas de force majeure (grêle, gel, inondation, …)

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Méthode de travail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Validation
CNAB

Ecriture
Cahier des charges

Finalisation
Par groupe experts INAO

Vote
CNAB

Transmission
services DGAL

©2018 INAO Tous droits réservés

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Merci pour votre attention

©2018 INAO Tous droits réservés